

# MAIRIE DE MOYVILLERS

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 FEVRIER 2019**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal :	15	Date de convocation :	15/02/2019
en exercice :	14	Date d'affichage :	01/03/2019
qui ont pris part au vote :	12		

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mmes Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS, Myriam GILLIOT, Pascale Vasseur, Mrs Patrice OUACHEE, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Rachid DAHCHOUR et Frédéric ACX.

- Absente: Mme Carole PODSADNI et Mr Dominique OUACHEE

M. Frédéric ACX a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2018/01 : VOIRIE COMMUNALE : SENTE SAINT MARTIN ( DEFINITION DU PROJET ET DES PARTICIPATIONS POUR L'AMENAGEMENT )**

Par délibération du 25 août 2017, le Conseil a autorisé la reprise dans le domaine communal du chemin d'Association Foncière cadastré AB 133, qui a été nommé Sente Saint Martin en décembre 2018. Cette sente permettra la création de 2 lots à bâtir sur des fonds de jardins de propriétés allant jusqu'à la rue de Lamorlaye.

Un PUP (Projet Urbain Partenarial) sera instauré par une convention avec les propriétaires actuels des terrains pour créer la voirie et définir leur participation.

Monsieur Patrice OUACHEE ne participe pas au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**VALIDE** la proposition ci-dessus et charge Madame le Maire de mettre en place le PUP et la convention.

**DELIBERATION N°2018/02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT.

Madame le Maire expose un projet d'aménagement de lutte contre les inondations en cas d'orage. Les phénomènes météo violents du printemps de ces dernières années ont provoqué des dégâts et des coulées de boues des champs voisins chez des riverains, de la Rue Thelu Boullenger, et de la Rue des Sablons.

Les travaux deviennent urgents car les riverains redoutent la répétition des phénomènes.

Le coût prévisionnel s'élève à 64 500 € H.T, le projet pourrait bénéficier d'une subvention en priorité 4 au titre de l'assainissement pluvial et aménagement de voirie au taux de 40 %.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Subvention DETR - (Taux 40%)	25 800,00€
- Fonds propres de la Commune :	<u>38 700,00 €</u>
- <b>Total HT</b> :	<b>64 500,00 €</b>
- TVA :	12 900,00 €
- <b>Total TTC</b> :	<b>77 400,00 €</b>

Cette dépense sera inscrite au budget 2019 de la commune,

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Démarrage des travaux dès réception de l'accord de subvention, courant 2019

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**ADOpte** le plan de financement et sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

#### **DELIBERATION N°2018/03 : REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE 2 PARCELLES ISSUES DE DIVISION**

Suite à une demande de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) et au passage du Cabinet de Géomètres AET, 2 parcelles cadastrées : ZC n°31p(A) d'environ 162m<sup>2</sup> et ZC 31p(B) d'environ 17m<sup>2</sup> ont été identifiées à tort dans le domaine foncier de la CCPE qui souhaite les rendre à la Commune de Moyvillers.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**ACCEPTe** la rétrocession des parcelles ci-dessus nommées dans le domaine public communal.

#### **DELIBERATION N°2018/04 : ADHESION AU « PASS PERMIS CITOYEN »**

Madame le Maire expose que par le courrier du 12 mai 2015, le Conseil Département a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass Permis Citoyen ». Jusqu'à présent la collectivité n'avait pas donné suite au projet.

Cependant depuis le début de l'année 2019, la collectivité a adhéré à ce dispositif.

Le Conseil Départemental accordait une aide de 400 euros aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, afin de leur permettre de passer leur permis.

Désormais, le Conseil Départemental accorde 600€ pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**VALIDE** la participation de la commune au dispositif et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

#### **DELIBERATION N°2018/05 : RESILIATION ADTO**

La commune a adhéré en 2009 à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO), qui constituait à l'époque un outil d'aide efficace pour les communes. Au fil des ans, la qualité du service rendu s'est amoindri sauf en ce qui concerne le domaine des marchés de concession de service public. La CPPE reprenant la compétence de service public eau et assainissement.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DEMANDE** la résiliation de l'adhésion et souhaite quitter l'actionnariat de l'ADTO.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- La Région Hauts de France organise une journée propre les 23 et 24 mars 2019. Des gants et le matériel nécessaire seront mis à disposition des habitants de la commune qui souhaitent participer à cette opération de nettoyage du village. Le ramassage des déchets aura lieu le samedi après-midi et le dimanche matin.
- A la suite de la suppression d'une boiserie atteinte par la mэрule dans le bac côté Nord de l'Eglise, il s'avère que le mur qu'elle recouvrait est en très mauvais état. Des travaux de restauration de ce mur sont indispensables ainsi que le rejointoiement du mur extérieur pour éviter les infiltrations d'eaux. Le montant des travaux s'élève à 8 085.58 € HT. Pour permettre l'aération de l'édifice et lutter contre l'humidité tout en empêchant les intrusions, il est aussi envisagé la pose d'une grille sur la porte latérale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le registre est signé par les membres présents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

## Séance du Conseil Municipal du 26 Février 2019

### Délibérations :

- 2018/01 Voirie communale : Sente Saint Martin (définition du projet et des participations pour l'aménagement)
- 2018/02 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- 2018/03 Reprise dans le domaine public de 2 parcelles issues de division
- 2018/04 Adhésion au « Pass Permis Citoyen »
- 2018/05 Résiliation Assistance Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO)

### Signatures des membres du Conseil Municipal :

<b>Frédéric ACX</b>		<b>Jacqueline LUCAS</b>	
<b>Didier BRULHARD</b>		<b>Vincent MALAVIALLE</b>	
<b>Jean-Louis COVET</b>		<b>Dominique MARTIS</b>	
<b>Rachid DAHCHOUR</b>		<b>Dominique OUACHEE</b>	Absent
<b>Annick DECAMP</b>		<b>Patrice OUACHEE</b>	
<b>Myriam GILLIOT</b>		<b>Carole PODSADNI</b>	Absente
<b>Jean-Jacques LENAERT</b>		<b>Pascale VASSEUR</b>	